

# KOMENFER

EASY BOX - SARL au capital variable de 30.490 €  
RCS AIX-EN-PROVENCE B 414 688 390 (1997 B 1369)  
APE 7022Z "conseil pour les affaires et autres conseils de gestion"  
courrier SÉNÉGAL : BP 400 SALY - Tel Mobile + (221) 77 026 23 23  
Bureau Sénégal : résidence Plein Sud 1 - SALY PORTUDAL  
**komenfer** est une marque déposée à l'INPI  
courriel : [alainchapis@komenfer.fr](mailto:alainchapis@komenfer.fr)

## PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

La société KOMENFER fondée, dirigée et animée par Mr Alain CHAPUIS, expert-comptable et juriste de formation met au service des entreprises et des créateurs un ensemble de prestations qui couvrent tous leurs besoins.

Ainsi les activités suivantes sont proposées au service des entreprises et des créateurs :

- Conseil en stratégie d'entreprise ;
- Prévisionnel de gestion ;
- Plan de financement ;
- Création de sociétés ;
- Rédaction d'actes ;
- Optimisation fiscale ;
- Conseil en droit social ;
- Contrats de travail ;
- Charges sociales ;
- Comptabilité ;
- Audit.

Alain CHAPUIS, Diplômé d'Études Comptables Supérieures de l'Institut National des Techniques Économiques et Comptables de PARIS (INTEC) est le garant du respect des règles comptables.

Expert en droit des sociétés, il a notamment remis en pratique dès 1997 une très ancienne loi du 24 juillet 1867 tombée en désuétude et qui permettait aux sociétés à capital variable de créer des SARL au capital de 50.000 F, capital minimum exigé par la loi à l'époque, le tout en ne libérant à la création qu'un dixième du capital par des apports en nature, donc sans argent.

Après une longue carrière en France à Aix-en-Provence, il s'est installé à SALY où il a ouvert son cabinet de conseil en stratégie d'entreprise. Compte tenu de sa très grande expérience, il propose l'ensemble des prestations énumérées ci-dessus et développées ci-dessous.

## **COMPTABILITÉ**

Bien évidemment, la comptabilité qui est un élément indispensable à toute bonne gestion de l'entreprise, reste la prestation la plus souvent demandée par les clients, alors même qu'elle est aussi la prestation la plus concurrencée par tous les bureaux comptables que l'on trouve un peu partout dans le pays.

Et de ce fait, il est essentiel de proposer aux entrepreneurs des prestations de qualité, conformes aux règles comptables les plus élémentaires, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas.

De sorte que nous sommes très attachés chez KOMENFER à la mise en place de comptabilités bien conçues, comportant des procédures d'enregistrement des opérations qui soient à la fois logiques et qui permettent de suivre le détail et l'historique des opérations concernées.

Il est assez fréquent de voir des enregistrements qui regroupent beaucoup d'opérations de même nature, les comptables trouvant dans cette manière de faire un important gain de temps donc d'argent.

Chez KOMENFER nous ne pratiquons jamais l'enregistrement global de certaines catégories d'opérations de même nature car cela ne retrace jamais le détail des opérations en question.

Notre priorité est donc toujours la qualité du travail effectué pour le client et ce au détriment de la rapidité d'exécution de l'enregistrement, cela se traduit par une meilleure lisibilité des opérations pour le client et donc cela permet une meilleure analyse de gestion.

La logique est également assurée au niveau des journaux auxiliaires de la comptabilité dont la destination est respectée par les enregistrements comptables, ce qui n'est là encore pas toujours respecté.

L'enregistrement des factures fournisseurs et des frais généraux doit permettre la tenue des comptes fournisseurs, ce qui n'est pas toujours respecté, certains comptables se contentant d'avoir un compte « fournisseurs divers » dans lequel ils enregistrent toutes les factures.

Une telle méthode ne permet en aucune manière de connaître le détail de ce que l'on doit à chaque fournisseur et génère bien des erreurs comptables qui auraient facilement pu être évitées si l'on avait créé un compte de type 401 à chaque fournisseur.

Il est donc essentiel de s'assurer que tous les comptes fournisseurs soient bien mis en place et que leurs soldes soient significatifs.

Et il en est de même bien entendu pour les comptes clients pour les entreprises qui facturent leurs ventes ou prestations à chaque client.

Une attention toute particulière doit aussi être apportée aux libellés des écritures, car le libellé n'est rien d'autre que ce qui permet à toute personne qui examine la comptabilité de comprendre clairement ce que l'écriture en question retrace comme événement comptable ou fiscal.

Si chez KOMENFER on insiste sur ce genre de détail, c'est que bien souvent on voit des libellés imprécis qui ne veulent pas dire grand chose et qui ne permettent pas une bonne compréhension des écritures, c'est souvent aussi un signe qui doit interroger sur la compétence du comptable qui a passé les écritures en question.

Enfin au niveau de l'arrêté des comptes annuels, l'expérience et la compétence du comptable sont déterminantes, l'optimisation fiscale, conforme aux règles comptables et fiscales doit être mise en oeuvre afin d'assurer les meilleurs résultats à l'entreprise.

Donc chez KOMENFER la priorité sera toujours l'excellence du travail, le temps passé sur le dossier au niveau de la saisie des écritures ou de l'audit des comptes ne sera jamais un critère d'intérêt pour le dossier du client.

C'est évidemment une garantie pour le client que le travail accompli pour sa comptabilité soit un outil utile pour la gestion de son entreprise mais aussi une garantie en cas de contrôle par le respect des règles comptables et fiscales applicables en fonction aussi de son régime fiscal.

## **AUDIT**

Notre niveau d'expertise sera la meilleure garantie de toute mission d'audit portant sur des dossiers comptables de provenances diverses.

La mission se termine par un rapport détaillé du dossier audité, faisant un inventaire exhaustif des problèmes rencontrés et présentant les solutions à mettre en oeuvre pour régulariser les anomalies ou les erreurs dont la correction s'impose afin de pouvoir présenter un dossier parfaitement conforme aux exigences comptables.

## **CRÉATION DE SOCIÉTÉS**

Dans le cadre du droit des sociétés, il est assez facile de constater que les créations se centrent sur la forme la plus répandue, la SARL.

Sachant qu'au Sénégal les formalités de création des sociétés sont dévolues aux notaires, le plus souvent les créations se résument à la société à responsabilité limitée.

Notre expertise en droit des sociétés nous amène à conseiller d'autres formes juridiques et notamment la société par actions simplifiée (SAS) qui permet de régler assez librement les relations entre les associés et le fonctionnement de la société.

De plus, comme nous avons été les instigateurs voici 20 ans en arrière de la « remise en fonctionnement » d'une loi tombée depuis longtemps en désuétude en France, la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, nous proposons effectivement la variabilité du capital social qui procure de nombreux avantages aux associés et notamment le fait que les associés peuvent entrer ou sortir librement dans la société sans avoir à engager tous les frais habituels que supportent les sociétés à capital fixe, la tenue d'une assemblée générale, l'enregistrement du PV, la publication dans un journal d'annonces légales, la mise à jour des statuts, le dépôt des statuts modifiés au greffe du tribunal le tout avec le passage obligatoire chez le notaire pour authentifier l'ensemble des documents et des signatures.

Cette option pour la variabilité du capital social est effectivement possible au Sénégal, puisqu'elle est prévue par les articles 269-1 à 269-7 de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'OHADA.

En revanche si cette option est possible pour les SAS elle n'est pas possible pour les SARL alors qu'en France la SARL peut l'adopter librement.

Nous créons donc une forme de société, la SAS à capital variable, qui cumule un nombre important d'avantages, dont le moindre n'est pas le fait que c'est la seule forme de société qui permet d'exclure un associé devenu gênant.

Cet avantage est un avantage considérable car en cas de conflit dans une société à capital fixe il n'est absolument pas possible de se séparer d'un associé à problème qui pourra vous rendre la vie difficile alors que dans une société à capital variable vous pourrez l'exclure par une procédure facile à mettre en oeuvre.

Notre intervention présente donc un intérêt déterminant pour les associés, nous rédigeons l'ensemble des documents et des actes constitutifs puis le notaire procède aux formalités d'authentification et d'immatriculation de la société au registre de commerce et du crédit mobilier.

## **PRÉVISIONNEL DE GESTION**

Là encore c'est un domaine où la précision est requise pour établir des prévisions cohérentes et raisonnables sur lesquelles peuvent s'appuyer non seulement les créateurs mais aussi les banques qui interviennent au niveau des financements des projets.

La réalisation du prévisionnel est réalisée en étroite collaboration avec le créateur d'entreprise ou le chef d'entreprise, elle est conduite avec le souci de la cohérence à tous les niveaux des prévisions.

Il s'agit de présenter aux décideurs le projet sous une forme positive bien entendu, faisant ressortir tous les points positifs du projet, mais aussi sous une forme cohérente au regard de la conjoncture et des réalisations déjà en place de projets similaires.

Toutes les rubriques sont explicités en détail de sorte que le lecteur peut comprendre facilement les calculs qui ont été retenus pour présenter le projet.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Le plus souvent il s'agira de la suite logique du prévisionnel de gestion, les besoins de financement seront établis tenant compte des apports de fonds propres et des possibilités de remboursement d'emprunts résultant du prévisionnel de gestion.

À ce niveau de l'avancement des projets, une consultation bancaire peut être effectuée afin de pouvoir comparer les diverses offres disponibles sur le marché. L'entrepreneur ou le créateur aura donc à sa disposition un état comparatif des diverses offres susceptibles de répondre à ses besoins et en fonction de ces offres, il pourra matérialiser son choix.

## **CONSEIL EN DROIT SOCIAL**

Il est évidemment très utile de savoir à quoi l'on s'engage lorsque des procédures sur le plan social sont envisagées, y compris dans de très petites entreprises, car toute erreur de procédure peut en fin de compte avoir des conséquences dommageables importantes sur le plan financier.

Nous sommes donc le garant du respect des lois en vigueur et des conventions collectives applicables dès lors qu'il s'agit de procédures de licenciement ou de conflit social, individuel ou collectif.

Notre intervention garantira au chef d'entreprise une solution parfaitement légale lui permettant d'éviter dans toute la mesure du possible la saisine de l'inspection du travail et des tribunaux.

## **CONTRATS DE TRAVAIL**

C'est évidemment le début de la relation avec le salarié, et le contrat qui va être signé entre les parties doit être rédigé clairement, il doit respecter les dispositions légales et conventionnelles.

Il doit être parfaitement compréhensible dans un domaine où l'équivoque n'est jamais une bonne formulation.

Sa lecture doit être facile et employeur et salarié doivent avoir envisagé tous les points qui leur seront utiles au cours de la vie du contrat.

Donc là encore, l'expérience dans ce domaine est indispensable au niveau du conseil et au niveau de la rédaction pour que l'employeur puisse démarrer une relation de travail claire et sans souci à venir.

## **CHARGES SOCIALES**

Les cotisations sociales, leur calcul périodique, les formalités liées aux paiements des cotisations constituent un travail relativement simple, mais qui demande beaucoup d'attention et tout de même un minimum d'expertise.

Le calcul des bases imposables demande souvent une parfaite connaissance du droit social, certaines rémunérations pouvant parfois soulever la question de l'assujettissement aux cotisations.

De la même manière le domaine des avantages en nature doit être parfaitement maîtrisé afin d'éviter les erreurs d'assujettissement.

Notre cabinet prend en charge l'ensemble de ces travaux du calcul des cotisations jusqu'à leur paiement aux divers organismes sociaux et garantit aux entrepreneurs un suivi de qualité dont la contrepartie est l'absence de problèmes à venir.

## **RÉDACTION D'ACTES**

KOMENFER apporte une attention toute particulière à la rédaction d'actes juridiques, car il s'agit d'un domaine où le souci de précision doit être maximum en raison des conséquences dommageables d'une mauvaise rédaction.

Les 45 années d'expérience française de Mr Alain Chapuis au service des entreprises sont dans ce domaine une garantie de qualité et de professionnalisme incontestable.

Dans tous les cas le projet d'acte ou de contrat est établi suivant les souhaits du client, puis lui est soumis afin de tenir compte de ses questions et remarques jusqu'à ce que le document apporte satisfaction et réponde aux souhaits du client.

## **OPTIMISATION FISCALE**

L'optimisation fiscale consiste à rechercher le meilleur compromis financier au niveau des impôts tout en respectant l'ensemble des textes et lois du Code général des impôts.

Encore une fois, il s'agit d'une technique qui nécessite une très grande expérience sur le plan comptable et fiscal, car la recherche de l'imposition la plus faible possible demande parfois des solutions très élaborées, et dont le niveau de fiabilité soit élevé pour donner toutes garanties au chef d'entreprise.

Alain Chapuis a une très grande expérience du contentieux fiscal, il a mis au point des techniques d'optimisation fiscale extrêmement fiables qui ont depuis longtemps été testées auprès de très nombreux clients pour leur plus grande satisfaction, et vous pourrez vous faire une idée de son expertise lors d'un entretien qu'il vous accordera si vous le souhaitez.

Ce premier entretien est toujours entièrement bénévole et gratuit, donc c'est un moyen pour vous de vous faire une idée sur son expertise et les conseils dont vous pouvez bénéficier chez KOMENFER de manière entièrement gratuite et sans aucun engagement.

Au cours de ce rendez-vous, vous pourrez aborder en détail toutes les questions qui vous préoccupent et pour lesquelles vous n'avez eu jusqu'à ce jour ni réponse, ni solution de la part de vos conseils habituels.

À l'issue de cet entretien, vous saurez KOMENFER et vous pourrez évaluer l'intérêt de notre intervention dans la solution de vos problèmes ou dans l'amélioration du suivi et de la gestion de votre entreprise.

En cas de demande d'intervention de votre part, un devis préalable vous sera soumis, détaillant notre intervention ainsi que la tarification et les conditions financières proposées.

Ainsi nous mettons à votre disposition les meilleures conditions pour tester entièrement gratuitement et sans aucun engagement notre savoir-faire.

Alors n'hésitez pas, profitez de cette offre de bienvenue particulièrement intéressante, appelez-nous au 77 026 23 23 le meilleur accueil vous sera réservé.